

## Mobilisation citoyenne face à l'urgence de la crise du COVID-19

Dans le contexte de l'urgence de la crise du COVID-19, la mobilisation citoyenne est plus que nécessaire. Des missions de volontariat sont mises en place afin de contribuer à la continuité de la solidarité envers ceux qui nécessitent une aide. Pour savoir comment agir, une foire aux questions est mise en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires en appui avec la plateforme spécialement mise en œuvre par la réserve civique : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>.

## FAQ sur les missions citoyennes durant la crise du COVID-19

### Où trouver le détail des missions de volontariat ?

Les missions de volontariat sont centralisées sur la plateforme « Je veux aider – Réserve civique Covid-19 » disponible ici : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>. Cette plateforme a été construite en lien avec les plus grands réseaux associatifs et les plateformes déjà existantes. Elle permet aux structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins de renforts autour de quatre missions prioritaires.

### Quelles sont les missions essentielles en présentiel ?

Bien que des pans entiers du secteur associatif comme du monde économique sont stoppés ou ralentis, des actions restent indispensables et les citoyens qui le souhaitent, sont invités à se mobiliser autour de quatre urgences :

- l'aide alimentaire et l'aide d'urgence doivent se poursuivre afin d'éviter toute rupture pour les personnes qui sont le plus dans le besoin ;
- la garde exceptionnelle d'enfants des personnels soignants et des structures de l'Aide Sociale à l'Enfance, doit s'organiser ;
- le lien et l'aide directe (sous forme de « télé-bénévolat » pour éviter tout contact physique) avec les personnes fragiles isolées, notamment les âgés et les personnes en situation de handicap est déterminant pour ces dernières afin de rompre l'isolement ;
- la solidarité de proximité, à destination des voisins les plus fragiles, doit pouvoir se mettre en place de façon organisée, notamment pour aller chercher des médicaments, des produits alimentaires...

### Qu'est-ce que l'aide alimentaire ?

En cette période de crise sanitaire, les personnes les plus démunies doivent accéder aux biens qui leur sont vitaux au quotidien. Les associations d'aide alimentaire et de don autre qu'alimentaire ont besoin de la mobilisation citoyenne pour assurer la continuité de leur activité.



L'aide alimentaire consiste à récupérer, à préparer et à distribuer des produits de première nécessité. Il est nécessaire de se rendre sur le site de l'association.

### **Qu'est-ce que l'aide d'urgence ?**

En cette période de crise sanitaire, les personnes les plus en difficultés (économiques, sociales...) doivent accéder à un/des repas qui sont vitaux. Les associations de lutte contre la précarité et l'exclusion ont besoin de la mobilisation citoyenne pour assurer la continuité de leur activité.

L'aide d'urgence consiste à aider à la préparation des espaces pour les repas en appliquant les règles de sécurisation sanitaire, à déconditionner la nourriture, à cuisiner ces différents produits : découpage, préparation, cuisson..., et à distribuer les plats. Il est nécessaire de se rendre sur le site de l'association.

### **Qu'est-ce que la garde d'enfants ?**

En cette période de crise sanitaire, il est essentiel que les citoyens qui ont la nécessité de poursuivre leurs activités professionnelles et en particulier les personnels soignants qui sont en première ligne, puissent être aidés dans leur quotidien. La mobilisation des structures telles que les écoles pour les soignants ainsi que dans les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance doivent permettre au plus d'enfants possible d'être accueillis.

Cette mission permet d'assurer la garde d'enfants des personnels soignants en animant des séquences avec les enfants (notamment dans le soutien scolaire), et d'appuyer les enseignants, animateurs et éducateurs volontaires dans leurs activités.

### **Qu'est-ce que la solidarité de proximité ?**

En cette période de crise sanitaire, protéger les personnes les plus fragiles, en particulier les personnes âgées et celles en situation de handicap, est une priorité. Toute sortie est une occasion de contacts, et donc une prise de risque supplémentaire. Afin de limiter les risques pour les plus fragiles, la mission consiste à réaliser pour leur compte les courses dont ils ont besoin (alimentaire, hygiène pharmacie...), et de déposer les sacs devant la porte pour plus de protection.

### **Existe-t-il une limite d'âge pour s'engager dans une mission ?**

En cette période de crise sanitaire, les missions en présentiel ne sont accessibles qu'aux personnes majeures de moins de 70 ans. Celles qui peuvent être réalisées depuis chez soi sont accessibles à tous les citoyens qui le souhaitent.



### **Quelles sont les mesures de sécurité à respecter ?**

Pour la sécurité de tous, il est nécessaire que les associations :

- • Organisent les activités de façon à garantir des distances de sécurité d'au moins 1 mètre entre chaque personne (bénévoles et bénéficiaires) ;
- Affichent les règles de sécurité et le rappel des gestes barrière dans l'ensemble des lieux accueillant des bénévoles et des bénéficiaires ;
- Fassent respecter les règles de sécurité aux bénévoles et aux bénéficiaires.